



Montreuil, le 14 décembre 2017

La CGT insertion probation

A

**Monsieur Bredin, Directeur de l'Administration
Pénitentiaire**

**Mme Mirau, Directrice des Ressources
Humaines et des relations sociales**

Madame, Monsieur,

Malgré plusieurs interpellations de la CGT insertion probation sur des situations de souffrance professionnelle avérée dans les SPIP, nous n'avons eu aucune réponse. Le silence de l'administration sur les situations graves que nous avons porté à votre connaissance ne fait qu'accentuer notre inquiétude sur la façon dont sont considérés et traités les risques psycho-sociaux au sein de notre administration.

Les différents échelons hiérarchiques (local, départemental, et régional) ont été interpellés sans la moindre prise de conscience d'aucun d'entre eux quant au délabrement psychique ou physique dans lequel se trouvent les personnels. C'est l'ensemble du service public qui s'en trouve déqualifié.

Nous sollicitons une audience urgente pour commencer un travail de fond sur ce que vous appelez risques psycho sociaux et que nous préférons nommer risques socio-Organisationnels et qui se traduisent ainsi :

- des personnels soumis à des charges de travail disproportionnées,
- des organisations de service qu'on ne peut plus discuter,
- des réunions de service où des personnels quittent la pièce et/ou terminent en pleurs,
- des demandes d'explications ou des menaces de procédures disciplinaires comme seules méthodes de management,
- des collègues qui s'isolent dans les bureaux, qui s'insultent ou qui en viendraient aux mains,
- des collègues en arrêt maladie, des collègues en burn out ...
- des agents qui mutent sans cesse, des personnels qui cherchent à quitter l'administration.

Voilà ce qu'est devenu le quotidien des personnels de l'administration pénitentiaire tous corps confondus ; personnels administratifs, personnels de surveillance, psychologue, DPIP, CPIP...

Les charges de travail, les organisations de service, les relations interpersonnelles sont tellement dégradées qu'il ne peut être que pure complaisance voire complicité de l'administration centrale dans cette maltraitance institutionnelle et institutionnalisée. La gesticulation et l'attentisme ne sont plus de mise ! Il est urgent d'agir !

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

Vous ne pourrez plus dire que vous n'aviez pas connaissance de cet état de souffrance généralisée dans vos services. Il s'agit là d'un droit d'alerte au sens du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Nous sollicitons également que cette audience en urgence puisse se faire avec la référente Egalité de la DAP car nous avons des situations qui relèvent de ce champ de compétence.

Vous trouverez également ci jointe un courrier des élus du CT SPIP qui sollicitent la tenue d'un Comité technique qui sera exclusivement consacré aux risques psycho-sociaux. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Fabienne TITET
Secrétaire nationale CGT insertion probation
Elue à la CAP

Courrier rendu public

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>